



AR Prefecture

REPUBLIQUE FRANCAISE

00912-20260420-2026_77-DE
Recu le 23/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 avril 2026

Ville de Peille

**Département des
Alpes-Maritimes**

**Arrondissement
de Nice**

**Délibération
n°2026_77**

L'an deux mille vingt-six et le vingt avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le quatorze avril deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents : M. Cyril PIAZZA, Maire; M. Serge CASTAN, Mme Béatrice ELLUL, M. Bernard GIRAUD, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoint ; Mme Michelle NOERO, Mme Claire JAKOBSEN, M. Matthieu DURBANO, Mme Julia RANGON, M. Florian LEGOFF, Mme Nicole OUDINOT, Mme Emilie ROSSI PLAZA, M. Damien SCANDOLA, Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration :

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

M. Fabien ABBA, Conseiller Municipal à M. Serge CASTAN, Adjoint au Maire

**Nombre de présents :
14**

M. Adrien ARSENTO, Conseiller Municipal à Mme Christiane DELAIRE, Adjointe au Maire

M. Christophe LERICHE, Conseiller Municipal à M. Damien SCANDOLA, Conseiller Municipal

**Nombre de votants :
18**

Mme Myriam ALEXANDRE, Conseillère Municipale à Mme Julia RANGON, Conseillère Municipale

Absente / Excusée : Mme Anaïs JANEL, Conseillère Municipale

Secrétaire de séance : Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale

Objet de la délibération : Autorisation à la commune de PEILLE, de candidater au poste de Président - Directeur général du conseil d'administration de la SPL « Eaux de PEILLE », et désignant Monsieur le Maire pour la représenter

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 1524-5,

Vu la délibération municipale 2025-39, adoptée en séance du 11 avril 2025, créant la Société Publique Locale (SPL) « Eaux de Peille »,

Vu la délibération municipale 2026-70, adoptée en séance du 20 avril 2026, désignant Monsieur Cyril PIAZZA, Maire de Peille en tant que premier administrateur de cette SPL,

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

AR Prefecture

006-210600912-20260420-2026_77-DE
Reçu le 23/04/2026

Vu le procès-verbal du conseil municipal d'installation du 22 mars 2026, actant l'installation du conseil municipal de Peille suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

Considérant que le SICTEU-VP et le SILCEN ont adhéré à la SPL « Eaux de Peille »,

Considérant que la SPL devra réunir son conseil d'administration sous peu,

Considérant que lors de cette réunion, le conseil d'administration devra procéder à la création du poste de Président-Directeur général de la SPL et à l'élection dudit Président- Directeur général,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de candidater à ce poste en étant représenté par Monsieur Cyril PIAZZA, Maire,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Propose :

- D'autoriser la commune à candidater au poste de Président-Directeur Général du conseil d'administration de la SPL « Eaux de Peille ».
- De désigner Monsieur Cyril PIZZA, Maire, pour la représenter en tant que personne physique.

Fait et délibéré en séance le 20 avril 2026

La secrétaire de séance,
Nicole OUDINOT

Le Maire,
Cyril PIAZZA



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.